



Décision n° 6 du Collège des Commissaires sportifs

Suite au rapport n° 2 du Directeur de Course en annexe, le Collège des commissaires sportifs, dans la stricte application de l'article 7.5.16 du règlement standard des rallyes, décide d'attribuer le temps forfaitaire ci-dessous :

- N° 28 3.35.6

Notifié par affichage au concurrent à Faye l'Abbesse le 30 juillet 2023 à 18 h 25

Catherine CONDEMINÉ
Président du Collège
Licence 56617

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Catherine Condemine".

Gilles CHABERNAUD
Membre du Collège
Licence 13554

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Gilles Chabernaud".

Christelle CLIPET
Membre du Collège
Licence 243833

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Christelle Clipet".